



Commission scolaire English-Montréal

English Montreal School Board

AVIS PUBLIC

Avis est donné, par la présente, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Règlement n° 13 – *Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire en application de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique* a reçu l'approbation finale lors de la réunion ordinaire du conseil de la Commission scolaire English-Montréal le 5 septembre 2023.

Donné à Montréal, ce 13 septembre 2023

(s) *M^e Nathalie Lauzière*
Secrétaire générale